

## VIE DES SOCIETES

## ASSEMBLEE GENERALE

En date du 30 Janvier 2026, le Conseil d'Administration de la SCA Les Vignerons de Villedieu Buisson, présidé par son président Monsieur BERTRAND Olivier, tiendra son Assemblée Générale Ordinaire à la Maison Garcia à Villedieu à 16h30.

Aux termes d'un ASSP en date du 01/12/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ACTIFER  
Objet social : Travaux de serrurerie, métallerie, ferronnerie, menuiseries, portails/motorisés, maintenance et activités associées.  
Siège social : 887 bis route de Velleron, Maurice Garcin 1030 Avenue Saint Roch 84200 CARPENTRAS  
Capitale : 100 000 €  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS AVIGNON  
Président : Monsieur BOUTABOUI Elyess, demeurant 48 rue Pierre Parrocet, La Cité du Parc, Log 102, 84200 CARPENTRAS  
Admission aux assemblées et droits de votes : Conditions d'admission aux assemblées. La société étant constituée sous la forme d'une SASU, l'associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus aux assemblées générales. Il prend toutes décisions relevant de la compétence des associés, sans réunion formelle, conformément aux statuts. Droits de vote : L'associé unique dispose de la totalité des droits de vote attachés aux actions composant le capital social. Chaque action donne droit à une voix. Les décisions sont prises par l'associé unique et consignées dans un registre.

Clause d'agrément : Les statuts ne prévoient aucune clause d'agrément pour les cessions d'actions.

Elyess Boutabouzi

## ANNONCES LEGALES

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°1  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)  
DE LA COMMUNE DE LA BASTIDONNE

Par arrêté municipal n° 2025\_071 en date du 19/12/2025, la Mairie de La Bastidonne a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de La Bastidonne.

L'enquête a pour objet d'informer et de recueillir l'avis du public sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Une réunion publique sera organisée le 08/01/2026 de 19h00 à 20h00 à la salle MANDELA, rue des Ferrages 84120 La Bastidonne, en présence de la commissaire enquêteuse pour présenter le projet de modification n°1 du PLU et l'enquête publique.

Monsieur le Président du Tribunal administratif de Nîmes, par décision N° E25000153/84 du 5 décembre 2025, a désigné Mme Chantal EXBRAVAT-DUMAS en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Jacqueline OTTOMBRE MERIAN en qualité de commissaire enquêteur suppléante.

L'enquête publique se déroulera à la Mairie de La Bastidonne pour une durée de 30 jours consécutifs : Du 08 janvier 2026 à 9h00 au 9 février 2026 à 20h00 inclus.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique sera consultable (support papier et numérique) en Mairie de La Bastidonne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir :

- Lundi, mardi et jeudi de 8h00 à 16h30 ;
- Mercredi et vendredi de 8h00 à 12h30 ;
- Sauf les jours fériés et les jours de fermetures exceptionnelles

Il sera également consultable sur le site internet de la commune : <https://labastidonne.fr>.

Dès la publication de l'arrêté municipal d'ouverture d'enquête publique, toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Commune de La Bastidonne.

Ce dossier de modification n°1 du PLU sera accompagné d'un registre d'enquête qui disposeront de trente jours pour remettre son rapport et ses conclusions motivées. Ce rapport sera tenu à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en Mairie de la Bastidonne et en Préfecture de Vaucluse, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié dans les mêmes conditions sur le site internet de la commune (<https://labastidonne.fr>).

Le projet pourra éventuellement faire l'objet d'une rectification afin de tenir compte des avis, des observations du public et du rapport avec conclusions du Commissaire enquêteur, puis son approbation sera soumise à délibération du Conseil municipal.

## Commune de Crillon le Brave

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur le projet de Révision  
du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté n°2025-12-93 modifiant en date du 24 décembre 2025, le maire de Crillon le Brave a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique relative au projet de Révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Crillon le Brave.

A cet effet,

Il sera procédé à une enquête publique portant sur la Révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Crillon le Brave.

L'enquête publique se déroulera du 2 février au 4 mars 2026 inclus, soit 31 jours consécutifs.

Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie de Crillon le Brave – 1 RUE DE L'ÉGLISE – 84410 CRILLON LE BRAVE.

Par décision du Tribunal administratif du 03 décembre 2025, n°E25000149/84, Monsieur Stéphane CARDENES a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Nîmes. Madame Justine DESFOUR est désignée en qualité de commissaire enquêteur suppléante pour l'enquête publique.

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête à feuilles non mobiles, côte et paragraphe par le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant toute la durée de l'enquête publique, à la mairie de Crillon le Brave pendant 31 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (Lundi, Mardi et Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 – Mercredi et Vendredi de 8h00 à 12h00), du 2 février au 4 mars 2026 inclus, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier de Révision du PLU et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur :

- par voie à la Mairie de Crillon le Brave (1 RUE DE L'ÉGLISE – 84410 CRILLON LE BRAVE), à l'attention du commissaire enquêteur,

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [mail.cmlb@wanadoo.fr](mailto:mail.cmlb@wanadoo.fr)

Les observations du public transmises par voie postale ou par courrier électronique ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique seront consultables sur ce même registre.

Le dossier est aussi consultable sur un poste informatique mis à la disposition du public à la mairie durant les heures habituelles d'ouverture de celle-ci (Lundi, Mardi et Jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 – Mercredi et Vendredi de 8h00 à 12h00) et sur le site de la commune (<https://www.crillonlebrave.fr/accueil.html>).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra les observations écrites ou orales du public à la mairie de Crillon le Brave, aux jours, dates et heures suivantes :

- lundi 2 février 2026 de 9h à 12h,

- vendredi 20 février 2026 de 9h à 12h,

- mercredi 4 mars 2026 de 9h à 12h

A l'expiration du délai de l'enquête prévu, le registre d'enquête sera mis à disposition du commissaire enquêteur, clos et signé par lui. Dès réception du registre et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontré, dans la huitaine, Monsieur le Maire et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Monsieur le Maire dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.

A compter de la clôture de l'enquête, le commissaire enquêteur disposera d'un délai de trente jours pour adresser au Maire de la commune de Crillon le Brave le dossier d'enquête publique, le registre et le rapport dans lequel figure ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera adressée à M le Préfet du département de Vaucluse et à M. le Président du Tribunal Administratif de Nîmes.

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Mairie de Crillon le Brave et à la Préfecture de Vaucluse, pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Il sera également publié sur le site Internet de la commune (<https://www.crillonlebrave.fr/accueil.html>).



**Vos annonces légales & marchés publics**  
le mardi dans notre supplément Économie & le jeudi dans La Provence

**CONTACT**  
[al@laprovence-medias.fr](mailto:al@laprovence-medias.fr) | 04 91 84 46 45

Tous nos marchés sont mis en ligne gratuitement sur [laprovencemarchespublics.com](http://laprovencemarchespublics.com) [francemarches.com](http://francemarches.com)

  

## APPELS D'OFFRES



**PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR ET CORSE**

AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE

## Procédure formalisée conformément aux articles L.2124-1 et L. 2124-3 du Code de la Commande Publique

## 1) MAITRE D'OUVRAGE

Le GIE Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse dont le siège social est sis 22 allée Ravel, 13008 Marseille, immatriculé au RCS de Marseille sous le numéro 405 629 000 et au nom et pour le compte de la société : CDC Habitat Social, Société Anonyme d'Habitations à Loyer Modéré dont le siège social est sis 33 avenue Pierre Mendès France

75013 Paris, au capital social de 281 119 536,00 € et immatriculé au RCS de Paris sous le numéro 552 046 484.

Direction interrégionale Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse – 22 aée Ray

Grassi – 13008 Marseille

Contact : Johanna WAYA – Responsable du Service Marchés Développement et Maîtrise d'Œuvre

## 2) OBJET DU CONTRAT

Mission de commercialisation de 29 logements en accession sociale (PSLA) – avenue Julien Olive – 13500 – Marignane, représentant une surface habitable d'environ 1 994,20m<sup>2</sup> (stade PC), répartis sur un immeuble en R+4 et 50 stationnements (43 places simples et 7 places doubles) en sous-sol (au stade PC).

30% minimum du programme (en CA) devra être commercialisé avant le démarrage des travaux de construction.

Procédure de passation : Procédure formalisée (Appel d'Offres Ouvert) – Publication JOUE : JO S 235/2025 du 05/12/2025 / 810273-2025

## 3) MODALITES D'ATTRIBUTION

Contrat attribué en lot unique.

## 4) CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

- Durée du marché : 48 mois.

- Variantes libres interdites / Aucune variante imposée

- Signature électronique du marché obligatoire pour le soumissionnaire désigné attributaire

## 5) CONDITIONS DE PARTICIPATION

Retrait du dossier de consultation et remise des offres :

Le dossier de consultation peut être obtenu à l'adresse électronique suivante [https://www.achatpublic.com/sdm/en2/gen/ficheCsl.action?PCLSID=CSL\\_2025\\_BWO/enaFG0](https://www.achatpublic.com/sdm/en2/gen/ficheCsl.action?PCLSID=CSL_2025_BWO/enaFG0)

Le dépôt des offres se fait uniquement sous forme dématérialisée selon même adresse. La copie de sa demande est vivement conseillée.

Justifications techniques à fournir selon Règlement de Consultation

Selection des candidatures sur les critères suivants et selon RC :

Capacités professionnelles et financières

Références similaires

## 6) CRITERES D'ATTRIBUTION

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous et décrits au règlement de consultation :

- Le Prix : 40%

- Valeur technique de l'offre appréciée selon mémoire : 60%

## 7) DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Lundi 19 janvier 2026 à 11h00

## 8) DATE D'ENVOI A LA PUBLICATION

Mercredi 3 décembre 2025



## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

## MISE EN VALEUR DU DOMAINE DE MONTMAUR

## CREATION D'HEBERGEMENTS ET D'UN RESTAURANT A L'INTERIEUR D'UN ENSEMBLE PATRIMONIAL

Le Département lance un appel à manifestation d'intérêt pour la mise en valeur du domaine de Montmaur en vue de la création d'hébergements et d'un restaurant.

## LE CAHIER DES CHARGES EST TELECHARGEABLE SUR LE SITE DU DEPARTEMENT :

<https://www.hautes-alpes.fr/le-departement/appels-a-projets/>

## DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : jeudi 19 février 2026 à 12h

CONTACT : add-fi@hautes-alpes.fr